

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de madame FLAMAND 1^{ère} adjointe en l'absence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET, et en présence de Monsieur Robert MAS journaliste au journal « Le progrès ».

Présents : Catherine FLAMAND - Pascal PERREAUD - Gabriel SUCHET - Renée ANDRE – Cathy CARON – Guy LABRANCHE – Emmanuel GRANGE – Audrey DIDIER – Joëlle BAMPÀ - Christiane JOSSERAND – Daniel CROISY – Ramazan KARA

Absents excusés : Anne CHAURAND – Patrick LEVET – Laurent FELIX

Date de la convocation : 10/05/2022

Secrétaire de séance : Guy LABRANCHE

Madame FLAMAND demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu de séance. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Madame la 1^{ère} adjointe et présidente de séance rappelle l'ordre du jour, informe que plusieurs délibérations doivent être prises et rajoute, comme informé par mail du 16/05/2022, la demande de subvention faite par le Sous des écoles, l'ajustement du Budget demandé par la Trésorerie et convention « Conseiller numérique ».

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- **Mise en location de l'appartement rénové**

Madame FLAMAND informe que la rénovation de l'appartement est terminée et sera mis prochainement à la location. Il convient donc de revoir le coût de la location

Loyers actuels : 365 Euros (Logement Nord) et 598 Euros (logement Sud)

Charges : 195 Euros

Coût rénovation logement Sud :

Parquet	11 000
Électricité	3 170
Plomberie	3 800
Peinture	12 756
Cuisine	6 561.55
	37 287.55
Cage escalier	4 048
	41 335

Madame FLAMAND expose les faits suivants : prix du m2 du marché entre 6 et 9Euros

Proposition : 700 Euros + 120 Euros de charges

Les membres du Conseil après avoir délibéré, **ACCEPTENT** à la majorité des présents la proposition faite. **Vote : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 3**

- Validation calcul conso chauffage

Le calcul et la répartition des charges de chauffage sont également débattu.

Madame FLAMAND informe les membres du Conseil des faits suivants :

Conso fioul 2021 : 3527.81 Euros

Conso gaz hiver 2021-2022 : 3038 Euros

Proposition :

- Prévision inflation 30% : + 911 Euros soit un total de 3949 Euros
- Répartition : 3949 Euros : 2 (mairie et logements) = 1975 Euros
- Répartition par logement : 79 Euros (40 % logement Nord) et 120 Euros (60% logement Sud)

Les membres du Conseil, après avoir pris connaissance de ces informations et avoir délibéré, **ACCEPTENT** à la majorité des présents la proposition.

Vote : POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 4

- Concession caveau 4 places

Madame FLAMAND rappelle qu'actuellement, les concessions caveau sont pour 2 personnes. De plus en plus de demandes sont faites en mairie pour une concession à 4 personnes. Avec la création du nouveau cimetière ces demandes peuvent être acceptées.

Il est donc rappelé les prix actuels pour une concession simple (2 personnes) :

- 150 Euros pour 15 ans - 300 Euros pour 30 ans

Proposition pour 4 places :

- 300 Euros pour 15 ans et 600 Euros pour 30 ans

Les membres du Conseil, après avoir délibéré, **ACCEPTENT** à l'unanimité des présents la proposition. **Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0**

- Intervention TAP année scolaire 2022-2023

Les membres du Conseil sont informés qu'une rencontre a été faite avec Marine DIDION (OSR) dans le cadre d'un projet TAP multisport qui se déroulera le Jeudi soir de 16h15 à 17h15/17h30 pour la rentrée prochaine.

Madame FLAMAND expose le devis proposé.

Proposition : devis sur l'année scolaire 2022/2023 soit 35 semaines. Séance de 1H15 au tarif de 50€/h + frais kilométrique à hauteur de 0,35€ par kilomètre (soit 10,5€ par déplacement, total de 367,5€ sur l'année scolaire.) **soit 2 117.50 Euros (1750 + 367.50 déplacement)**

Les membres du Conseil à la majorité des présents **ACCEPTENT** l'intervention de Mme DIDION pour la rentrée 2022-2023.

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- Conseiller numérique SIEA

Madame FLAMAND, 1ère adjointe, informe que le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) propose de mettre à disposition des administrés un conseiller numérique par le biais de la mairie afin de faciliter l'inclusion numérique de tous.

Sa mission sera de rendre les usagers autonomes dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne, de sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques et de soutenir les usagers dans leur utilisation quotidienne du numérique.

Madame FLAMAND informe qu'une convention avec le SIEA doit être signée dans le cadre de ce dispositif « Conseiller numérique France Services » afin de pouvoir bénéficier de cette prestation.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal :

DECIDE d'adhérer à cette prestation pour les administrés de leur commune pour une durée de deux ans
APPROUVE de verser un montant de 400 Euros au SIEA couvrant les 2 ans de contrat du Conseiller Numérique (article 4 de la convention)

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de prestations de service avec le SIEA

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- Demande Subvention Sous des écoles

Madame FLAMAND informe le Conseil que le Sous des écoles a fait une demande de subvention auprès de la mairie pour la sortie scolaire prévue à Lyon pour l'ensemble de l'école.

Participation demandée à la mairie de **400 Euros**

Les membres du Conseil **ACCEPTENT** à la majorité des présents de donner une subvention à hauteur de 400 Euros.

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

- Modifications BUDGET 2022

Ajustement Fonctionnement

Monsieur SUCHET, adjoint et délégué aux finances informe le Conseil municipal que lors de l'élaboration du Budget primitif 2022, des imputations n'ont pas été inscrites au bon article. En effet, la Trésorerie demande à faire les modifications suivantes :

Proposition :

Section de fonctionnement – Recettes

Transférer les 1000 euros de l'article 775 (produits des cessions d'immobilisations) à l'article 7788 (produits exceptionnels divers)

Après avoir pris connaissance de ces informations, le conseil municipal, à l'unanimité des présents **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement – Recettes

Article 775 : - 1000 euros

Article 7788 : + 1000 euros

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ajustement Investissement

Monsieur SUCHET, adjoint et délégué aux finances informe le Conseil municipal que lors de l'élaboration du Budget primitif 2022, des imputations n'ont pas été inscrites au bon article. En effet, la Trésorerie demande à faire les modifications suivantes :

Proposition

Section d'investissement – Recettes

- Transférer les 150 000 euros de l'article 16311 (emprunt obligatoire remboursable in fine) à l'article 1641 (emprunts en euros)

Après avoir pris connaissance de ces informations, le conseil municipal, à l'unanimité des présents **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Recettes

Article 16311 : - 150 000 euros
Article 1641 : + 150 000 euros

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ajustement Sections investissement

Monsieur SUCHET, adjoint et délégué aux finances, informe le Conseil municipal que lors de la saisie informatique après vote du Budget primitif 2022 par les membres du Conseil présents, il y a eu une erreur de frappe de 0.10 cts dans la section d'investissement – Dépenses. Il a été inscrit à l'article 21312 « Bâtiments scolaires » 51 095.34 Euros au lieu de 51 095.24 Euros comme décidé lors du vote du 14 avril 2022.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le conseil municipal, à l'unanimité des présents **AUTORISE** la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

- Article 21312 « bâtiments scolaires » 51 095.24 Euros

Ce qui rééquilibre la section d'investissement de la façon suivante :

- Recettes 457 931.37 Euros
- Dépenses 457 931.37 Euros

Vote : POUR 12 CONTRE 0 ABSTENTION 0

INFORMATIONS :

- Travaux au stade

Madame FLAMAND informe les membres du Conseil sur l'évolution du projet d'extension vestiaire. Une rencontre a été organisée avec les associations concernées (Boules – Chasse pêche) afin de leur présenter ce projet : projet validé par les associations.

Prise de rdv avec SYLIAU, maître d'œuvre, et l'architecte le 07/05/2022 et aide demandée à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les appels d'offre.

Souhait de déposer le projet avant la nouvelle réglementation RE2020 avant le 31/12/2022

- Repas fin juin

Repas offert : restaurant SABOR DO BRAZIL le 30 JUIN à 20h

Concernés : élus + conjoint et le personnel communal

- Evolution PLU – zone A et N

Madame FLAMAND informe le Conseil qu'une proposition de l'évolution du PLU a été faite par la DDT concernant les Zones N et A.

Cette proposition est actuellement à l'étude.

- Compte-rendu Assemblée Générale lotissement Centre Village

Rétrocession non régularisée depuis la création du lotissement
Complication pour l'entretien des espaces verts cage escalier
Demande conseil à un conseiller juridique de l'Agence Départementale de l'ingénierie

- Elections législatives

Rappel des dates des législatives : 12 Juin 2022 (1^{er} Tour) et 19 juin 2022 (2^{ème} tour)
Horaires : 8h à 18h

- Absences agent école

2 agents absents cette semaine à l'école : remplacement par Mme NECTOUX et présence d'élus.

**Prochain conseil Municipal prévu le 9 Juin 2022
A 20h à la salle du Conseil**